



Communiqué de presse  
Paris, le 27 mars 2018

## **Parrainage pour l'emploi : ouverture de l'appel à projets 2018**

Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a lancé l'appel à projets relatif au parrainage de jeunes sans emploi. Financé et suivi par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), cet appel à projets doit permettre de déployer davantage le parrainage en Île-de-France et de favoriser concrètement l'accès à l'emploi des jeunes.

*« L'accès à l'emploi des jeunes, en particulier ceux issus des quartiers de la politique de la ville, est une priorité pour l'Île-de-France. Le parrainage, qui contribue utilement à l'accès et au maintien dans l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, doit devenir un pilier de notre politique de l'emploi des jeunes »* a souligné Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

### **Accompagner les jeunes vers l'insertion professionnelle**

Ce dispositif de parrainage, soutenu par l'État, est un outil d'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en Île-de-France.

Il s'appuie sur des parrains et marraines bénévoles connaissant bien le monde de l'entreprise. En activité ou retraités, bénévoles, ceux-ci partagent leur expérience et leurs réseaux, renforçant ainsi l'égalité des chances en matière d'insertion professionnelle.

D'une durée minimale de six semaines, ce parrainage vers et dans l'emploi, avec deux entretiens minima, peut s'étendre jusqu'à six mois en fonction des besoins du bénéficiaire et de la situation du marché du travail sur le territoire.

Ces actions de parrainage bénéficient aussi bien aux publics les plus éloignés de l'emploi qu'aux jeunes diplômés sans réseaux socio-professionnels. Au regard des priorités régionales en 2018, les jeunes femmes et hommes de moins de 30 ans qui résident au sein des quartiers prioritaires sont particulièrement concernés.

**L'appel à projets est ouvert jusqu'au 20 avril 2018**, cachet de la poste faisant foi.


**Pour en savoir plus et retrouver le dossier complet :**

<http://ile-de-france.drjscs.gouv.fr/spip.php?article1177>

### **Contact presse**

Préfecture de Paris et d'Île-de-France / 01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)